



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU
DIX-HUIT DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT

L'An Deux mille Dix Sept et le lundi dix-huit décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire

Présents :

Messieurs **GAUTIER** René, **GIARD** Jean-Claude, **KHOURY** Alain, **LABEAUT** Gilles et Mesdames **BOUQUETY** Isabelle, **LOPEZ** Anabelle, **MONNERAT** Cathy, **PAILLANCE** Chantal, **PLESEL-LION** Peggy.

Absents :

Monsieur **DOS SANTOS** Carlos

Monsieur **CHARENTREUIL** Daniel

Monsieur **MORLET** Thomas

Monsieur **GIARD** Jean-Claude est nommé secrétaire de séance

OBJET :

- **Approbation des statuts modifiés de la CCPL**
- **Questions diverses.**

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS

Monsieur le maire expose que par délibération en date du 06/12/2017, la CCPL a délibéré pour inscrire dans ses statuts l'exercice d'une huitième compétence : Création et gestion de maisons de services au public, lui permettant ainsi de bénéficier d'une DGF bonifiée.

Conformément à la loi, chacune des communes membres de la communauté de communes, est invitée à valider cette modification des statuts de la CCPL.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Limours.

QUESTIONS DIVERSES

Fleurissement

Madame Bouquety évoque le prochain fleurissement de la commune et rapporte que le fleurissement sur les candélabres dégrade ceux-ci, à cause de l'arrosage et que les candélabres doivent être régulièrement renouvelés.

En conséquence il est décidé d'abandonner le fleurissement dans les vasques fixées sur les candélabres et de fleurir généreusement les entrées de la commune notamment dans les jardinières.

Fin de séance 21h15